

Vignette écologique, la nouvelle Genfererei!

L'invité

Nathalie Hardyn

Directrice
Département
politique **Chambre
de commerce**



Le projet de vignette écologique déposé par l'ancien Conseil d'État n'aura aucun effet sur la qualité de l'air, qui s'est nettement améliorée à Genève ces dernières années. Véritable monstre bureaucratique, il n'a au demeurant aucune chance de se réaliser. En effet, la compétence relève de la Confédération. Et cette dernière n'a aucune intention de modifier la législation fédérale.

En Suisse, les normes antipollution sont en effet plus strictes que les normes européennes et même que les recommandations de l'OMS. Afin de coordonner les mesures prises

par les cantons, un Concept intercantonal d'intervention contre les particules fines a également été adopté. Ces mesures sont en vigueur dans tous les cantons signataires, y compris à Genève.

En plus de son règlement sur la protection de l'air, le canton de Genève possède un dispositif permettant la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air. Ce dispositif prévoit un arsenal de mesures plus sévères que les autres cantons suisses: circulation alternée sur tout le territoire du canton, suspension des restrictions à la durée du stationnement, fermeture de la bretelle autoroutière à l'échangeur du Vengeron, etc. Sauf erreur, il n'a jamais dû être activé. Alors on se demande bien pourquoi les autorités cantonales veulent adopter le macaron français Crit'air.

Ces derniers mois, le Conseil fédéral a répondu à plusieurs

interventions portant sur le sujet. Dans la plus récente (interpellation 18.3271), son auteur, le conseiller national Peter Schilliger, rappelle que,

«Le macaron français Crit'air n'est pas près de s'implanter à Genève»

en 2010 déjà, le Conseil fédéral s'était penché sur l'introduction de zones environnementales dans les cantons de Genève et du Tessin, avant de les rejeter compte tenu de la vive opposition affichée par presque tous les participants à la consultation. Peter Schilliger demande également s'il est possible d'instaurer une zone environnementale cantonale ou d'introduire un nouveau système

de vignette sans adapter la législation fédérale. Et que répond le Conseil fédéral? «Afin de permettre aux cantons de mettre en œuvre efficacement une éventuelle interdiction de circuler, il faudrait munir les véhicules autorisés à circuler d'une étiquette écologique. Il reviendrait toutefois à la Confédération d'autoriser un tel signe officiel. Dans sa réponse à la motion 17.3569, le Conseil fédéral a expliqué qu'il rejetait l'instauration de zones environnementales et l'introduction à cette fin d'un système de vignette écologique. Son opposition reste valable dans le contexte qui nous occupe.»

Étant donné la réponse négative du Conseil fédéral, le macaron français Crit'air n'est pas près de s'implanter à Genève. Sachant que celui-ci est la pierre angulaire du projet de loi à l'étude en Commission des transports, le Grand Conseil serait bien inspiré de renvoyer le tout à l'expéditeur.